

**Annexe au PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire de L'Heureux Cyclage  
du 19 mars 2016 à Lyon  
Retranscription du débat mouvant**

**Question 1 Débat sur le statut des membres :**

**L'Heureux Cyclage peut-il être ouvert à autre chose que des associations / collectifs ?**

Paroles POUR :

> Cela permet à des collègues, des collectivités qui gèrent des ateliers d'adhérer.

Paroles OUI mais avec statut particulier :

> C'est intéressant d'avoir un réseau rassemblant beaucoup de membres – mais créer un groupe de travail pour réfléchir aux questions juridiques - envisager statut membre partenaires

Paroles NON car statut particulier existe :

> Il existe trois types de membres (dont membre sympathisant, qui peut siéger au CA mais pas de droit de vote en AG). La Bécane à Jules (SCIC) souhaite adhérer et est d'accord pour être membre sympathisant.

Paroles CONTRE :

> Ateliers gérés par des collègues, des collectivités ne sont-ils pas en fait gérés par des collectifs ?

> Pas besoin d'être membres pour être acteurs du réseau (on fait des liens)

> Risque d'évolution vers de plus en plus de SCIC gérant des ateliers vélos

> Question à poser : « est-ce qu'une autre structure qu'une association peut porter un atelier vélo ? », ce qui pose problème est le fait que des entreprises (qui payent donc la TVA) gèrent des ateliers vélos

> Les critères d'adhésion doivent être fondés sur une philosophie (qu'il faut mieux définir qu'actuellement) plutôt qu'un statut juridique

**Décompte indicatif :**

D'accord : 26

Pas d'accord :

Abstention : 4

[Question pas assez claire pour la plupart des personnes]

\*\*\*\*\*

**Question 2 Débat sur l'activité des membres**

**L'Heureux Cyclage doit-il rassembler des structures qui font aussi autre chose que de l'auto-réparation?**

Interventions sur la formulation de la question :

> Presque tous les ateliers font autre chose.

> Est-ce une question d'activité principale ou une question d'activité condamnable

> La question devrait être « est-ce que des structures adhérentes de LHC peuvent proposer des réparations ? », sachant qu'il y a des structures qui le font déjà

> Les activités autres ne sont pas que de la réparation, il y a la location aussi

- > La question devrait être « LHC accepte des structures proposant de l'auto-réparation et de la réparation sous forme de services (qui la vende) »
- > La question devrait être sur la part de l'activité de réparation dans l'activité globale.
- > Deux questions : 1 pour réparation pour adhérents, 1 pour réparation pour entreprises
- > Les valeurs demandées d'être véhiculées sont la promotion du vélo, le réemploi et l'auto-réparation, et l'accessibilité et la solidarité. Une structure qui fait de la réparation est parfaitement capable de répondre à ces valeurs. La question serait plutôt de re-travailler les critères, la charte. J'ai pas envie d'être dans un atelier vélo et d'avoir l'impression d'être chez un vélociste.

#### Paroles des POUR

- > Une prestation de réparation dans le cadre de PDE est un moyen supplémentaire de toucher des personnes et de leur parler d'auto-réparation.
- > Le réseau c'est ce qui rassemble : si on commence à penser des critères sur ce qui divergent, on rassemblera plus ; et donc faut pas être extrémiste, faut y aller par degrés (en faisant de la réparation dans les entreprises peut-être que dans 15 ans on retrouvera ces personnes des entreprises dans nos ateliers d'auto-réparation)
- > Exemple des Bikers qui vend une prestation de réparation à 500 euros par an à une structure de sport (plus un service rendu qu'un moyen de faire des sous)
- > Pourquoi l'idée de la réparation dans un atelier d'auto-réparation pose problème ?

#### Paroles des CONTRE

- > Nous, on répare des flottes de vélos, mais notre limite c'est la réparation à destination d'un particulier
- > Pour nous c'est un appel d'offres, c'est un package, formations mécanique, vélo-école, réparation (un package qui dans l'ensemble est très axé auto-réparation)
- > L'HC est un réseau d'ateliers participatifs et solidaires, et s'il n'y a pas d'auto-réparation il n'y a pas de participation (mais la question n'est pas d'interdire ou d'autoriser un atelier à faire autre chose que de l'auto-réparation).
- > En vrai ces prestations sont rarement des prestations de services unilatérales ; souvent en échange de la réparation d'une flotte de vélos, on vous donne une sub', ou un local...Par contre si nous en tant qu'asso on fait le boulot de vélocistes on est en concurrence directe.
- > On fait des ateliers pour sortir de cette idée de services, pour l'idée de faire soi-même. Ce qui est important est que les gens changent leur rapport aux vélos ; par exemple, le besoin des écoles est d'avoir des vélos qui roulent, mais quand on leur dit « pourquoi vous ne faites pas avec nous », la réponse est toujours oui. LHC ne sera pas en mesure de mettre en place une procédure de contrôle, donc il faut trouver une autre manière de dire pourquoi on fait de l'auto-réparation

#### Paroles des Ni POUR ni CONTRE / Et POUR et CONTRE

- > Il existe une asso qui fait de l'auto-réparation et qui a créé une SCOP pour ses activités d'auto-réparation, je trouve que c'est bien ; jusqu'où va-t-on pour chercher à savoir le degré entre réparation et auto-réparation...
- > On est pas du tout dans un cadre concurrentiel : on répare des vieux vélos, on fait pas concurrence
- > La différence entre prestations particuliers et prestations entreprises est que l'une on l'annonce pas, donc la valeur qu'on avance reste l'auto-réparation

**Décompte :** « L'Heureux Cyclage doit-il rassembler des structures qui font aussi autre chose que de l'auto-réparation ? »

D'accord : 30

Pas d'accord : 0

\*\*\*\*\*

### **Question 3 : Voyageuses**

**Les ateliers adhérents à LHC sont obligés d'accueillir les voyageuses (qui sont des adhérents à un atelier du réseau, en voyages à vélo, utilisant de manière exceptionnelle les services d'un autre atelier)**

Paroles des POUR

- > Rajouter pour de l'auto-réparation à la question
- > Quand on adhère à LHC, on a des droits mais aussi des devoirs ; sachant que LHC soulage les ateliers vélos de toute responsabilité en assurant grâce à la cotisation à LHC
- > Au niveau contrainte d'accueil, il ne faut pas voir ça comme une contrainte supplémentaire, ça reste dans le cadre normal d'accueil des adhérents (tu vas pas ouvrir plus tard par exemple, ou alors c'est toi qui le décides)
- > Cela concerne certains ateliers plus que d'autres ; on oblige certains ateliers qui verront plein de voyageuses à les accueillir (je pense à Paris par exemple)
- > Question : comment on sait qu'un-e adhérent-e est un-e adhérent-e ? LHC n'a pas trouvé la réponse à ça, si ce n'est faire confiance à la personne. Mais on propose que l'atelier ait un livre d'or, ou que le/la voyageur-euse laisse une trace.
- > Pas un livre d'or, mais un carnet qui explique les voyageuses qui soit donné à l'adhésion

Parole des CONTRE

- > J'ai un souci avec le terme « obligé », ça devrait être discrétionnaire

### **Décompte**

D'accord : 40

Pas d'accord : 1

\*\*\*\*\*

### **Question 4 Débat sur les adhésions inter-ateliers**

**Étant adhérent-e dans un atelier membre de L'Heureux Cyclage je devrais avoir accès (si c'est exceptionnel) à tout autre atelier adhérent au réseau**

Paroles des POUR

- > J'étais le weekend dernier à Paris (pas en voyage à vélo mais avec mon vélo), j'ai pu faire adhérer mon ami chez qui j'étais hébergé, j'ai pu moi-même réparer mon vélo, c'était bien
- > L'adhésion dans un atelier a un coût, une partie de ce coût est redistribuée au réseau (aux Bikers ça représente 10%) ; je ne vois pas la nécessité de ré-adhérer ailleurs ; je suis d'accord en rajoutant « de façon exceptionnelle »
- > Il n'y aura pas beaucoup de circonstances où ça arrive (sauf si déménagement) ; ça reste exceptionnel mais ça pose la question des différences de modes de fonctionnement des ateliers (pièces à prix libre...)
- > D'accord sur le fond, mais qu'en est-il dans les CLAVettes où les ateliers sont proches les uns des autres ? Faudra y réfléchir...
- > Si je suis en panne de l'autre côté de la ville, je ne vais pas adhérer pour une rustine ; il n'y a pas de problème si c'est exceptionnel

>Vélorution Toulouse + Maison du vélo + Zinc, on le fait déjà, ça marche, aucun problème tant qu'on le dit ; les gens adhèrent où ils veulent, suivant l'ambiance ; ça leur permet de distinguer, de voir les distinctions. Le truc est de respecter l'atelier dans lequel on se trouve.

> Ca me fait plaisir d'accueillir des adhérents du réseau

> Le plaisir de savoir qu'on peut aller partout

#### Paroles des CONTRE

> Je trouve que la cotisation d'un atelier est fondamentale car c'est un soutien à un projet et ça, ça donne un droit d'entrée (et pas une adhésion à un projet) ; pour le voyageuseuse ça me gêne moins mais dans le quotidien c'est pas indispensable.

> D'accord avec le principe des voyageuses, mais c'est très intrusif par rapport à comment un collectif à l'habitude de se gérer ; je veux pas que LHC impose.

> Très bien qu'au niveau local ça se fasse ; au niveau national je vois moins l'intérêt ; je veux pas que cela soit imposé au niveau national.

> J'espère qu' il n'y pas besoin que ce soit voté pour pouvoir accueillir des gens ! Par contre cela pourra freiner des ateliers qui voudraient adhérer.

> Dans les échanges je vois que ça se passe bien au niveau local parce que les ateliers ont dialogué ; au niveau national ce sera imposé, pas de dialogue.

#### Décompte

# « Etant adhérent-e d'un atelier membre de L'Heureux Cyclage, je devrais avoir accès (si c'est exceptionnel) à tout autre atelier adhérent du réseau »

D'accord : 28 ?

Pas d'accord : 12